



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



LA LETTRE
BIMESTRIELLE
DE L'OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ
JANVIER 2021
#2

LA LETTRE DE L'OFB

Protégeons la nature de toutes nos forces



Pierre Dubreuil
Directeur général de l'Office
français de la biodiversité

Bilan de la première année de l'OFB, enjeux et défis pour 2021 : le point de vue de Barbara Pompili

La ministre de la Transition écologique dresse le bilan de cette année et détaille les défis qui attendent le ministère et son opérateur.

ÉDITO

Un an ! L'OFB souffle sa première bougie en ce 1^{er} janvier 2021. Cette année 2020 fut riche en défis, agitée par le contexte national complexe que nous traversons. L'établissement a franchi des étapes décisives : mise en place de son conseil d'administration avec toutes les parties prenantes qui œuvrent pour la biodiversité, constitution de son conseil scientifique avec des experts de premier plan... La dynamique est lancée !

L'année 2021 sera tout aussi dense. L'OFB doit notamment conclure son contrat d'objectifs et de performance avec ses ministères de tutelle (Transition écologique et Agriculture et Alimentation). Ce document stratégique fixera, pour les prochaines années, nos grandes priorités dans lesquelles s'inscrira l'activité de l'ensemble des équipes de l'établissement. Qu'il s'agisse des missions de police, de connaissance, de mobilisation, d'appui aux politiques publiques, de gestion d'aires protégées ou d'examen du permis de chasser.

L'OFB portera également des projets mobilisateurs en interne et ayant pour but de faire connaître et comprendre les enjeux de biodiversité au plus grand nombre, tel que le programme « 2021, année de la haie » ou encore la création d'une Université populaire de la biodiversité. Celle-ci aura vocation à sensibiliser, rassembler autour de solutions et encourager l'action de toute la société.

L'établissement sera aussi le premier opérateur du plan de relance en matière d'eau et de biodiversité, bénéficiant d'une enveloppe de 85 M€ pour 2021 et 2022 au titre de la restauration écologique, des aires protégées et du plan d'actions Eau en Outre-mer.

Belle année 2021 !

Pierre Dubreuil



Barbara Pompili
Ministre de la Transition écologique

En janvier, l'OFB fête sa première année d'existence. Quel bilan tirez-vous de ces 12 premiers mois ?

Un an est effectivement passé depuis l'inauguration de l'OFB par le président de la République à Chamonix, le 13 février 2020. Cette année a évidemment été marquée par le contexte sanitaire que tout le monde connaît. Malgré cela, elle a été rythmée par le déploiement des différentes missions confiées à l'OFB. Certains chantiers sont encore en cours de construction, mais je crois que l'Office a déjà su s'imposer en tant qu'acteur majeur de la protection

de l'environnement sur nos territoires.

Je peux citer l'initiative « Engagés pour la nature » qui a permis à l'OFB d'encourager les entreprises, les territoires et les associations à se mobiliser en faveur de la biodiversité, l'organisation d'événements grand public comme les Assises nationales de la biodiversité, ou le déploiement cet été d'une campagne de sensibilisation à la biodiversité sur tout le territoire métropolitain et dans les Outre-mer. Chaque jour, les policiers de l'environnement ont contribué à la protection des espaces naturels, y compris en période de confinement. Pour répondre à sa mission d'appui aux politiques publiques, l'OFB a également participé à la réflexion autour des objectifs du plan France Relance et de sa mise en œuvre. Bien sûr je n'ignore pas les difficultés ; construire un nouvel établissement de 2 800 personnes est toujours un défi. Mais cela rend d'autant plus remarquable tout le travail effectué ces derniers mois.

Quels seront les grands enjeux à venir pour le Gouvernement et qu'attendez-vous de l'Office en cette nouvelle année ?

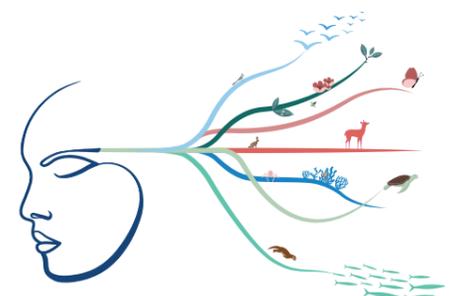
Nous faisons face à une érosion du vivant sans précédent. Il nous faut être à la hauteur des enjeux et se fixer des objectifs ambitieux. Pour lutter contre cette tendance lourde, nous allons adopter la Stratégie nationale des aires protégées afin d'atteindre 30 % de la surface terrestre et marine de notre pays en aires protégées, comme l'a décidé le président de la République. L'OFB a déjà beaucoup contribué à son élaboration et aura évidemment un rôle majeur dans son suivi et sa mise en œuvre. Au cours de l'année 2021, la France se dotera également d'un cadre ambitieux en matière de protection du vivant avec la nouvelle Stratégie nationale de la biodiversité, pour laquelle l'Office apportera son expertise. Nous allons aussi compléter l'arsenal juridique existant avec le renforcement de la protection judiciaire de l'environnement dans la loi issue

de la Convention citoyenne pour le climat ou la création des officiers judiciaires de l'environnement. Et puis, dans ce grand moment que devrait être le Congrès Mondial de la Nature, l'OFB sera fortement présent, notamment dans les Espaces Génération Nature.

Quel message souhaitez-vous adresser aux équipes de l'OFB ?

J'ai un lien tout particulier avec l'OFB : j'ai porté la loi de 2016 créant l'AFB et ai soutenu la création de l'OFB en tant que présidente de la commission du Développement durable de l'Assemblée nationale. Je sais les défis qui restent à surmonter, et je vais continuer à m'impliquer fortement au côté des agents de l'OFB. Je le fais avec d'autant plus de fierté que je sais que tous sont impliqués et passionnés. Je tiens d'ores et déjà à les féliciter pour l'immense travail accompli durant cette 1^{ère} année. Ils sauront contribuer, j'en suis sûre, à renforcer les liens entre notre société et la biodiversité.

EN 2021, PROTÉGEONS LA NATURE,
DE TOUTES NOS FORCES.
**L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
ET SES 2800 AGENTS VOUS SOUHAITENT
UNE BELLE ANNÉE.**



Zoom sur...

Justice environnementale : le projet de loi adopté

La loi Justice environnementale consacre la montée en compétence des agents de l'OFB en matière de police judiciaire. Elle constitue une reconnaissance de la qualité de leur travail.

Gardes-pêche au Conseil supérieur de la pêche et gardes-chasse à l'Office national de la chasse, c'est en 2012 qu'ils acquièrent la qualité d'inspecteurs de l'environnement les dotant de nouvelles prérogatives. Alors que les menaces sur la biodiversité s'accroissent et à mesure que le droit de l'environnement se renforce et se complexifie, ils interviennent sur des champs de plus en plus techniques et sur des procédures allant du timbre-amende à la commission rogatoire.

À la faveur de la loi de 2019 créant l'OFB, les pouvoirs des inspecteurs de l'environnement ont encore été élargis. Ils peuvent alors, sous le contrôle du procureur de la République, conduire leurs enquêtes, de la constatation de l'infraction au renvoi du prévenu devant le tribunal, sans avoir à se dessaisir au profit d'un officier de police judiciaire (OPJ).

Aujourd'hui, le Gouvernement a souhaité parachever la montée en compétence en inscrivant, dans la loi relative au Parquet européen et à la justice pénale spécialisée, la création d'inspecteurs de l'environnement qui disposeront désormais de l'ensemble des prérogatives des OPJ dans le cadre d'enquêtes environnementales.

La loi ayant été adoptée le 24 décembre dernier, il s'agira désormais de travailler à la construction d'un service pour améliorer encore la lutte contre les atteintes à l'environnement et renforcer les partenariats avec les autres services de police, ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs, publics ou privés, œuvrant sur le territoire national.



Des inspecteurs de l'environnement procédant au contrôle d'une station d'épuration.

L'agenda international 2021

- **Congrès mondial de la nature de l'UICN :** 3 au 11 septembre (Marseille, France)
- **COP26 Climat :** 1^{er} au 12 novembre (Glasgow, Ecosse)
- **COP15 Biodiversité :** fin 2021 (Kunming, Chine)
- **COP Ramsar :** fin 2021 (Wuhan, Chine)

Les missions de l'OFB

2021 : défendre plus fort la biodiversité !



c'est la part des haies qui ont été détruites depuis le début du XX^{ème} siècle*

Année de consolidation, 2021 est déjà riche de projets structurants pour l'OFB. L'Université populaire de la biodiversité et « L'année de la haie » permettront de mobiliser autour de thèmes chers à l'Office. L'établissement confirmera aussi ses orientations à travers le Contrat d'objectifs et de performance (COP).

L'année de la haie. En 2021, l'OFB s'appuiera sur son expertise et ses nombreuses références dans le domaine pour placer la gestion durable de la haie au cœur de son activité. Le sujet, qui croise les différentes missions de l'établissement (connaissance, police, mobilisation de la société...) et rassemble un grand nombre d'acteurs (agriculteurs, pouvoirs publics...), donnera lieu à des publications, des initiatives

territoriales avec les gestionnaires et les professionnels, ainsi que des événements grand public.

L'Université populaire de la biodiversité. La première édition de ce rendez-vous annuel devrait voir le jour en décembre 2021. À destination d'un public aujourd'hui éloigné des questions de protection de la biodiversité, l'évènement aura pour but de sensibiliser, partager les connaissances et faire le point

sur les solutions qui marchent en permettant à tous de contribuer au quotidien à la protection du vivant.

Le Contrat d'objectifs et de performance. Actuellement en construction, ce document stratégique devrait être signé en fin d'année 2021. Ce COP guidera l'action de l'OFB pour les prochaines années, d'après les orientations fixées par le Gouvernement.

Retour sur...



Le 1^{er} décembre, le projet Life ARTISAN a été officiellement lancé par Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité.

Son objectif : accroître la résilience des territoires au changement climatique par l'incitation aux solutions d'adaptation fondées sur la nature.

Financé à 60 % par la Commission européenne et doté d'un budget total de 17 millions d'euros sur une durée de 8 ans, le projet qui rassemble 29 partenaires est piloté par l'OFB.

Retrouvez toutes les actualités du Life sur le compte Twitter dédié @LifeARTISAN en scannant le QR code ci-dessous



Rencontre avec Philippe Hirou, président de l'Afac – Agroforesteries



Philippe Hirou,
Président de l'Afac – Agroforesteries

En 2021, l'OFB mettra la haie à l'honneur. L'Association française arbres champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries) est un partenaire solide de l'Office et un acteur incontournable dans ce domaine.

Comment se portent les haies aujourd'hui en France ? C'est l'hécatombe. Depuis 1950, près de 1,4 million de kilomètres de haies ont été

détruits afin d'obtenir de larges parcelles cultivables, plus adaptées à la mécanisation agricole. Il n'en reste plus que 750 000 km aujourd'hui et chaque année 11 000 km continuent de disparaître, surtout par mauvais entretien.

« Les haies jouent un rôle charnière pour la biodiversité, mais également pour l'économie. Depuis 1950, près de 1,4 million de kilomètres de haies ont été détruits. »

Jusqu'en 2010, la politique agricole commune (PAC) a aggravé la situation. C'est dans ce contexte que notre association, qui regroupe plus

de 200 structures, est née en 2007. Nous contribuons à la replantation de 3 000 km de haies par an et nous faisons évoluer les pratiques de gestion des haies existantes pour assurer leur préservation et leur renouvellement.

Pourquoi est-il si important de protéger nos haies ?

Les haies jouent un rôle charnière pour la biodiversité, mais également pour l'économie. En plus de façonner nos paysages, elles servent de lieu de reproduction et d'abri pour de nombreuses espèces, elles retiennent l'eau, protègent les sols et ont un effet bénéfique sur le climat. Le bois issu de leur entretien est une source de revenu pour les agriculteurs. C'est pourquoi il est essentiel de préserver le linéaire bocager déjà existant. Il faut en effet plus de 30 ans à une jeune haie pour arriver à un tel niveau de services rendus.

Quelles sont les initiatives que vous avez mises en place avec l'OFB ?

Notre rôle est d'accompagner ceux qui veulent changer leurs pratiques et de convaincre ceux qui ne le font pas encore. Avec l'OFB, nous partageons la même approche du sujet : une approche transversale qui doit se traduire par des politiques globales de l'arbre dans les territoires. Nous avons travaillé ensemble sur la marque « Végétal local », propriété de l'OFB aujourd'hui, afin de permettre une résilience aux changements climatiques dans nos plantations. L'OFB nous a également soutenus dans la mise en place du « Label Haie » qui s'appuie sur des principes de gestion durable et redonne aux haies une valeur pour les agriculteurs. Ce label a été intégré dans la mise en œuvre des paiements pour services environnementaux initiés par la nouvelle loi sur la biodiversité.